

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7317627101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7317627101>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 janvier 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **75 - PARIS**

NEXTSTAGE EVERGREEN

*Société en commandite par actions à capital variable
au capital minimum de 37.002 euros
siège social : 19, avenue George V – 75008 PARIS
914 547 708 RCS PARIS
(Société Absorbante)*

NEXTSTAGE

*Société en commandite par actions
Au capital de 8.259.480 euros
Siège social : 19 avenue George V – 75008 Paris
810 875 039 RCS Paris
(Société absorbée) (la "Société")*

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2022, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a approuvé le traité de fusion en date du 22 novembre 2022, prévoyant la fusion-absorption de la Société par la société NextStage EverGreen (la "Fusion"), société en commandite par actions à capital variable, au capital minimum de 37.002,00 euros et au capital maximum de 60.000.000,00 euros, dont le siège social est situé 19, avenue George V, 75008 Paris et identifiée sous le numéro 914 547 708 RCS Paris (ci-après dénommée "NextStage EverGreen" ou la "Société Absorbante"), étant précisé que l'effet juridique, comptable et fiscal de la Fusion a été fixé au 31 décembre 2022.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la Société, son passif étant pris en charge par la Société Absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la Fusion étant directement attribuées aux actionnaires de la Société.

L'associé commandité de la Société à quant à lui approuvé

la Fusion et la dissolution anticipée de la Société le 30 novembre 2022.

Le gérant de la Société Absorbante a constaté le 31 décembre 2022 la réalisation de la Fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital d'un montant de 2.038.614 euros en rémunération de l'apport-fusion pour le porter à 8.135.067 euros, la Fusion et la dissolution de la Société sont donc devenues définitives à cette date.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

